L'Abeille de la Nouvelle-Orléans.

NOUVELLE-ORLEANS, JEUDI MATIN, 9 JUIN 1859.

Service Maritime.

La naturalisation aux Etats-Unis remplit-elle le citoyen naturalisé des obligations qui pesaient sur lui avant son départ d'Europe? Voilà la question que soumire de Allemagne se sont posée depuis que la guerre a éclaté de l'autre côté de l'Atlantique. Elles veulent savoir si, dans le cas où elles rapatrieraient en Europe, le gouvernement du pays en allée sont nées pourrait les forcer, malgré leur titre de citoyens américains, à faire dans l'armée leur temps de service. La question a déjà été résolue affirmativement, et M. Cass, consulté par quelques Français habitant la Tennessee, vient de nouveau de leur expliquer que les Etats-Unis ne pourraient intervenir pour obtenir leur exemption du service militaire. Voici la réponse qu'il leur a faite :

"Washington, 17 mai 1859.

"Votre lettre en 19 courant m'est parvenue. En réponse, je dois vous dire qu'il est entendu que le gouvernement français exige le service militaire de toute personne née en France, qui peut se trouver dans les limites de sa juridiction. Votre naturalisation dans ce pays ne vous exemptera pas de cette exigence et vous vous rendez volontairement en France.

"(Signé) : Lewis Cass."

Les Etats européens n'ont jamais admis que la naturalisation à étranger pût affranchir leurs nationaux des devoirs imposés par la loi. Aussi, il est souvent arrivé que des Français, des Allemands et des Belges, qui s'étaient fait naturaliser aux Etats-Unis, ont été à leur retour dans le pays de leur naissance, revêtir l'uniforme et entrer au régiment. Il est évident qu'en temps de guerre, on se montrera encore plus rigoureux. Il y a quelque temps un Prussien établi depuis plusieurs années aux Etats-Unis et naturalisé Américain, fut arrêté à Berlin, où l'avaient appelé des affaires, et conduit au régiment. Il s'adressa au ministère des Etats-Unis, M. Marcy, qui, dans un chaleureux plaidoyer, lui prouva que le gouvernement ne pouvait rien pour lui. Les Etats-Unis ne peuvent pas, en effet, se mêler des rapports existant, avant l'abolition de nationalité, entre le gouvernement et ses nationaux.

On se rappelle aussi peut-être qu'un Italien employé à bord de la frégate américaine *Wabash* fut arrêté, il y a quelques années, sur le pont même de ce navire, qui était alors mouillé à Spezzia, et conduit à terre. Les autorités usèrent le ridiculement pour le contraindre à rejoindre son corps. Mais, dans le cas où elles rapatrieraient en Europe, le gouvernement des